

KV d' Hostun – Edition 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1: le Kilomètre Vertical (KV) sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le dimanche 1 juillet 2018. L'accueil des participants aura lieu au stade de football de la ville d'Hostun(Drôme).

Le départ de la course se situera au lieu-dit « Boulogne » sur la commune d' Hostun à partir de 9 heures.

L'arrivée se situera au-dessus du Pas Pourceau sur la crête à une altitude de 1265 m (vue 360° sur le Vercors et la vallée du Rhône et de l'Isère).

Article 2:

Formule compétition chronométrée : en contre la montre avec des départs toutes les 20 ou 30 secondes en fonction du nombre de concurrents. Heure de départ à choisir à l' accueil.

- 5.100 kms et 1000m de dénivelé positif (265 m / 1265 m)

Retour en mode « ballade » 8.8 kms.

Article 3 : l'épreuve est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du KV, d'une licence sportive FFPM, FFCO, FF Tri ou d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition** ou du sport **en compétition**.

Article 4 : La course est ouverte aux catégories junior (nés en 1999 ou 2000), espoir (nés en 1996, 1997 ou 1998), Senior (nés entre 1979 et 1995) et Vétérans (nés en 1978 et avant).

Article 5: ravitaillements.

Il y aura un ravitaillement sur le parcours (liquide et solide) situé à mi-parcours et un au départ.

Le ravitaillement est exclusivement réservé aux coureurs de la course.

Les coureurs qui redescendront auront la possibilité de se servir sur le ravitaillement.

Article 6: équipement.

La course a lieu en juillet ; Possibilité de grande chaleur entre 9h et 13h.

Matériel conseillé :

- un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- Casquette (ou tout autre moyen de se protéger la tête insolation +++).
- un téléphone portable.
- Bâtons autorisés.
-

Article 7: assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes (UNASS).

Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant au KV d' Hostun se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance dans sa totalité (soit 15.8 kms (retour compris)):les cas de rapatriements assurés pas les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille) en prévenant impérativement les organisateurs.

Le bon esprit sportif veut que les concurrents les plus lents se laissent doubler sans encombre par des coureurs plus rapides, notamment dans les secteurs monotraces

Article 8: respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillement est limité à un seul sur le parcours. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des détritux sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9: résultats et récompenses.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Les 3 premiers de chaque catégorie homme et femme : junior, espoir, sénior et vétéran (M1, M2 et M3). Pas de cumul des prix (soit 42 récompensés). La personne devra être présente pour retirer son lot.

Article 10: signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entrainera la disqualification du coureur.

Article 11: assurance.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

Article 12: inscriptions.

Elles sont limitées au nombre de système de chronométrage(doigt Sport Ident) que l'organisation possède soit 300. Si certains participants possèdent le leur cela augmentera le nombre d'inscrits maximum.

Seulement, les 200 premiers inscrits auront un cadeau d'inscription (500 g de noix de Grenoble AOP), les 100 premiers auront en plus un sac réutilisable à l'effigie du bateau à roue de St Nazaire en Royans.

De plus, si une association ou club est représenté par au moins 10 coureurs, chacun aura une bouteille de jus bio de pomme 25 cl de la Ferme Bio Margerie.

L'inscription et le paiement se font en ligne par le biais de notre partenaire Lesportif.com avant le 29 juin 2018 minuit. Au-delà, l'inscription se fera sur place le jour de la course.

Le tarif est de 12 euros si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 3 euros sur place.

Elles se feront dans la limite des « doigts » disponibles sauf si le concurrent possède le sien.

Les inscriptions sur place seront clôturées 30 minutes avant le départ.

**ATTENTION DISTANCE ACCUEIL-DEPART=1.9 KMS,
PREVOIR 30 MN EN MARCHE ET 15 MN EN TROTTINANT.**

Article 14: restauration.

Une buvette sera à votre disposition avant et après la course avec thé, café, bière, boissons.

Article 15: droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au KV d'Hostun abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepte les termes du présent règlement.

Contact : vso.2605@free.fr ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>